

ceux qui pourraient poser des questions et d'essayer de les marginaliser ou de les exiler vers les marges de la vie politique? Il me semble que les politiciens et les particuliers sont en droit de se poser des questions publiquement au sujet de cette importante question. Si l'essence de la Constitution cet accord, de ces propositions constitutionnelles, ne peut résister à l'examen, ses créateurs doivent être bien inquiets que l'on y découvre des vices cachés.

Nous avons gagné quelque chose grâce à ce débat constitutionnel, et une leçon est claire: l'élan en faveur du Canada, d'après les sondages dans les villes et les villages, dans toutes les régions et toutes les provinces, reste fort. Le désir de poursuivre la vie commune est fort et si le processus constitutionnel a révélé une chose, c'est que les Canadiens sont généreux, patients et prêts à faire des compromis, peut-être plus encore que leurs leaders politiques.

J'aurais une dernière question. Cette entente est-elle fondée sur nos forces ou sur nos faiblesses? Il y a un siècle, lorsque nous avons édifié la nouvelle Confédération en Amérique du Nord, un nouvel ordre, pas forcément meilleur, était en train de s'établir au cœur de l'Europe. On l'a appelé la Révolution blanche. Nous avons peut-être des choses à apprendre de l'histoire. Le chef de file du mouvement était Bismarck. À ce sujet, Henry Kissinger a écrit:

Le nouvel ordre avait été conçu . . . pour freiner les forces ennemies . . . en manipulant leurs antagonismes.

Au sujet de cette époque, ce grand maître de la *realpolitik*, Kissinger, a écrit aussi:

Chaque fois que la paix—conçue comme étant l'évitement des conflits—a été l'objectif premier d'une puissance ou d'un groupe de puissances [. . .] le système a été à la merci de celui de ses membres qui était le plus impitoyable.

Nous voilà donc, honorables sénateurs, tout comme mon petit-fils Daniel, avec plus de questions que de réponses. Il restera aux Canadiens à faire leur choix, dans toute leur sagesse. Que les forces de la lumière éclairent leurs délibérations!

La semaine dernière, j'ai assisté à un beau mariage d'un couple canadiens d'origine jamaïcaine—tous les deux d'honnêtes gens—sur l'avenue Eglington West. J'ai participé à cette magnifique cérémonie en compagnie des membres de leurs familles et de leurs amis, venus de Toronto, de New York, de la Jamaïque et l'Angleterre. Un monsieur très digne, qui prenait place à mes côtés, m'a dit: «Sénateur nous aimons le Canada. Quoi que vous fassiez, et je ne sais pas moi-même ce qui est indiqué car je n'y vois pas très clair dans tout cela, demeurez unis. Ce pays a un grand avenir devant lui.»

Des voix: Bravo!

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement): Puis-je en conclure que l'honorable sénateur va voter «oui» au moment du référendum?

Le sénateur Grafstein: Toute question entraîne une question, honorable sénateur.

L'honorable Nancy E. Teed: Honorables sénateurs, j'interviens aujourd'hui pour participer au débat sur la question référendaire nationale et sur l'entente constitutionnelle de

[Le sénateur Grafstein.]

Charlottetown. Je le fais en éprouvant une grande fierté à l'endroit de mon pays et de la vaillance de sa population et de ses dirigeants.

Je crois que le travail qui a été accompli au cours des deux dernières années en vue d'en arriver à une entente constitutionnelle a été vraiment impressionnant. Il y a eu d'abord le forum des citoyens sur la Constitution et les travaux du comité mixte spécial chargé d'étudier la formule de modification constitutionnelle, puis la présentation des 28 propositions constitutionnelles du gouvernement, qui ont été étudiées par le comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada—pour ne mentionner que quelques-unes des diverses initiatives, comités et ainsi de suite—et enfin, le processus de consultation multilatéral, qui s'est terminé par la conclusion de cette entente globale sur les changements à apporter à la Constitution. Je félicite tous ceux qui ont participé à ces diverses tribunes, qui ont conduit à la conclusion de l'entente de Charlottetown.

• (1130)

J'ai analysé cet accord de mon point de vue, c'est-à-dire en tant qu'habitant du Nouveau-Brunswick, en tant qu'ancien ministre de la Santé et en tant que citoyen passionnément préoccupé de l'avenir du pays et, ce qui est tout aussi important, du moins à mes yeux, de l'avenir de la région que je présente. Il ne faut pas se leurrer, si le pays venait à se séparer, c'est nous, habitants des provinces de l'Atlantique, qui serions les plus durement touchés. Nous serions isolés du reste du Canada, si tant est que le reste du Canada subsisterait.

En raison de la nature de leur économie, de leur faible population et des longues distances qui les séparent des grands marchés, les provinces de l'Atlantique souffriraient grandement de la rupture du Canada. Des exemples? Augmentation des taux d'intérêt, fuite des capitaux, perte d'investissements, baisse du marché des valeurs et aggravation du déficit, pour n'en citer que quelques-uns. La séparation du Québec isolerait encore davantage les provinces de l'Atlantique du gouvernement central. La région serait moins visible que le Québec et l'Ontario.

Je crois que l'accord unanime de Charlottetown sur le renouvellement de la Constitution reflète les aspirations constitutionnelles que les Canadiens des provinces de l'Atlantique ont exprimées tout au long du processus qui a précédé la ronde Canada et les entretiens des premiers ministres. Dès le débat des pourparlers, les intérêts des Canadiens des provinces de l'Atlantique étaient on ne peut plus manifestes. Mais enfin de compte, il a fallu préserver le pouvoir du gouvernement fédéral d'agir avec décision lorsqu'il y a va des intérêts du pays tout entier. Il fallait exprimer plus fortement les points de vue des régions et de l'ensemble du Canada et réaffirmer l'attachement traditionnel du Canada à l'égalité des provinces. C'est ce que fait cet accord.

Cette nouvelle entente ne réduira en rien le pouvoir qu'a le gouvernement fédéral d'instaurer des programmes nationaux qui répondent aux besoins réels de la population. Toutefois, les provinces qui choisissent de ne pas participer à de nouveaux programmes nationaux obtiendront une juste compensation si elles mettent sur pied des programmes qui répondent mieux à leurs besoins et intérêts particuliers tout en étant compatibles avec les objectifs nationaux. Autrement dit, nous